



Health
Canada

Santé
Canada

Health Products
and Food Branch

Direction générale des produits
de santé et des aliments

Bureau d'innocuité des produits chimiques
251 prom. Sir Frederick Banting
Repère Postal: 2201C
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Le 13 september 2013

Nos références: IS13041203 à IS13041208

André Ouimet
Chimiste R & D
Savons Prolav Inc.
Aouimet@bio-vert.com

Monsieur,

Objet: **Assouplisseur pour lessive Bio-Vert**
Nettoyant polisseur pour l'acier inoxydable Bio-Vert
Nettoyant pour salle de bain Bio-Vert
Nettoyant tout usage Bio-Vert
Détergent à lessive He Bio-Vert
Détergent à vaisselle liquide Bio-Vert

Suite à notre lettre du 30 mai 2013, en réponse à votre courriel du 12 avril 2013 dans laquelle vous demandez l'autorisation d'utiliser ces produits mentionnés ci-haut comme nettoyant/ détergent pour lessive, assouplisseurs pour lessive, nettoyant et polisseur des surfaces dures dans les établissements alimentaires.

Assouplisseur pour lessive Bio-Vert et Détergent à lessive He Bio-Vert

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ces produits dans la lessive des linges qui peuvent venir en contact avec les aliments dans les établissements alimentaires pourvu que:

- a) il n'y ait pas de contamination des aliments suite à leur utilisation;
- b) les linges qui rentrent en contact avec les aliments soient rincés profondément à l'eau potable après leur utilisation;
- c) les produits ne laissent aucune odeur résiduelle sur les surfaces en contact avec les aliments.

Un énoncé de mise en garde tel que décrit en a) ci-dessus et un énoncé mentionnant l'utilisation de ces produits dans les établissements alimentaires devraient être inscrits sur les étiquettes. Nous suggérons un énoncé tel que "Pour usage dans les usines de transformation des aliments".

Détergent à vaisselle liquide Bio-Vert

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ce produit dans les établissements alimentaires pourvu que:

Canada

- a) il n'y ait pas de contamination des aliments suite à son utilisation;
- b) les ustensils et les surfaces entrant en contact avec les aliments soient rincés profondément à l'eau potable après traitement avec ce produit; et
- c) le produit ne laisse aucune odeur résiduelle sur les surfaces en contact avec les aliments.

Un énoncé de mise en garde tel que décrit en a) ci-dessus et un énoncé mentionnant l'utilisation de ce produit dans les établissements alimentaires devrait être inscrit sur l'étiquette. Nous suggérons un énoncé tel que "Pour usage dans les usines de transformation des aliments".

Nettoyant polisseur pour l'acier inoxydable Bio-Vert
Nettoyant tout usage Bio-Vert

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ces produits dans les établissements alimentaires pourvu que:

- a) il n'y ait pas de contamination des aliments durant leur utilisation; et
- b) les équipements ou les surfaces qui entrent en contact avec les aliments soient lavés avec un nettoyant acceptable et rincés à fond à l'eau potable.

Les énoncés suivants devraient être ajoutés dans les étiquettes de ces produits.

- Des énoncés tels que décrit en a) et b); et
- L'utilisation de ces produits dans les établissements alimentaires. Nous suggérons un énoncé tel que "Pour usage dans les usines de transformation des aliments".

Nettoyant pour salle de bain Bio-Vert

Ce produit tombe sous la catégorie (1) de la liste des produits exemptés qui figure dans la Directive de la Direction des Aliments (No.4) pour les Soumissions en Matière d'Additifs Indirects, donc il n'a pas besoin d'une lettre de "Non-objection" de notre part pour être utilisé dans les établissements alimentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.



Amina Badar
Évaluatrice scientifique
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger des produits
chimiques pour la santé